

Déclaration liminaire UNSA Éducation

CSA SD du 18 juin 2026



Monsieur le Directeur Académique,

L'UNSA Éducation souhaite ouvrir cette instance en saluant le travail de préparation de la rentrée 2026-2027 dans le département de l'Hérault, tel que présenté dans le document soumis à notre analyse. Nous tenons à souligner l'importance de ce temps d'échange pour garantir la réussite de tous les élèves et de meilleures conditions de travail pour les personnels. Nous remercions particulièrement M. Munier et l'équipe de la DIMEF, toujours à l'écoute de nos remontées et questionnements.

Sur l'ordre du jour, nous réaffirmerons comme lors du 1^{er} CSASD le manque d'ambition de cette carte scolaire. Les moyens attribués nationalement par les différents ministères ont sauté sur l'excuse d'une baisse démographique pour légitimer des suppressions de postes dans le 1^{er} et dans le 2nd degré.

Le document présente de manière détaillée les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles, en tenant compte des effectifs prévus et inscrits, ainsi que des moyennes par classe. Nous notons positivement l'effort de transparence sur les effectifs et les mesures prises, avec des tableaux clairs permettant de suivre l'évolution des moyens.

Cependant, plusieurs points d'alerte et manques importants subsistent, que l'UNSA Éducation souhaite porter à la connaissance de l'instance. Tous les chiffres présentés ne suffisent pas à expliquer les difficultés d'une école notamment les difficultés de répartition. Nous savons que le

classement des écoles vient appuyer ces décisions mais certaines fermetures ou non-ouvertures sont difficilement compréhensibles.

Sur l'école inclusive, le document ne fait état d'aucune mesure significative concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap . Or, les besoins sont croissants et les équipes sont souvent en difficulté pour assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves. Nous demandons :

- Un renforcement des moyens pour l'école inclusive, notamment en postes d'AESH et en dispositifs ULIS.
- Une meilleure anticipation des notifications MDPH et des besoins d'accompagnement.
- Une demande de moratoire sur les PAS au niveau académique

Le document ne mentionne aucune mesure concernant les postes de remplaçants. Pourtant, la situation reste très tendue dans le département, avec des classes non remplacées et des personnels épuisés. Nous rappelons que le remplacement est un levier essentiel pour garantir la continuité du service public d'éducation. Nous demandons :

- Un état des lieux précis des besoins en remplacement.
- Des explications plus fournies et urgentes sur le nouveau mode de fonctionnement du remplacement dans le département

Nous regrettons qu'un nombre assez important de mesures prises au 1^{er} CSASD soient déjà annulées. Si l'annulation d'une fermeture est une bonne nouvelle, cela pose plusieurs problèmes au niveau affectation de collègues. Une meilleure écoute et une meilleure prise en compte de nos remontées lors du 1^{er} CSASD auraient permis d'éviter plusieurs changements en Juin.

Monsieur le Directeur Académique, 2 jours après la publication des résultats du mouvement, nous souhaiterions à nouveau vous alerter sur l'étude des recours en extension, en « balayette », en « moulinette », depuis plusieurs années l'Hérault fait figure « de mauvais élève » dans l'acceptation des recours dans notre académie. Nous espérons que votre arrivée permettra de changer cette dynamique très négative et toujours inexpliquée en dépit de nos nombreuses demandes.

Pour terminer sa déclaration, l'Unsa éducation souhaite, Monsieur le directeur académique, condamner fermement la diffusion, via les boîtes professionnelles de l'ensemble des personnels de notre académie, d'un message syndical du Snalc comportant, des affirmations mensongères, une image diffamatoire, des accusations infondées et un ton particulièrement agressif sur notre fédération et nos choix politiques. Selon nous, de tels procédés ne contribuent ni à l'information des agents ni à la qualité du débat syndical. Cette diffusion ne s'est pas limitée à une polémique sur les messageries professionnelles. Dans le climat particulièrement tendu qu'elle a contribué à installer, notre collègue référente AESH a fait l'objet d'une agression physique et verbale. Nous tenons à alerter sur les conséquences concrètes que peuvent produire ce genre de communications et nous

nous réservons le droit de porter plainte. Dans une démocratie sociale digne de ce nom, la confrontation des idées doit s'appuyer sur des faits vérifiés, le respect des personnes et la reconnaissance de la légitimité des différents acteurs du dialogue social. Les outils de communication professionnels, placés sous votre responsabilité, Monsieur le Directeur Académique, ne peuvent devenir le vecteur de polémiques reposant sur la caricature, l'invective ou la désinformation. L'UNSA Éducation appelle chacun à faire preuve de responsabilité et réaffirme son attachement à un dialogue social exigeant, constructif et respectueux des valeurs du service public d'éducation.

Nous vous remercions de votre attention.